

Communiqué de presse

Personnes transgenres : Une proposition de résolution DéFI cosignée par la majorité bruxelloise - Le jeudi 12 mai 2016

Après cinq ans de persévérance et au moment où se déroule Belgian Pride 2016, la députée bruxelloise DéFI, Fatoumata Sidibé, voit enfin sa proposition de résolution relative aux principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre en voie d'aboutissement. "Elle a été la majorité arrivera bientôt cosignée par tous les partis de etcommission", se réjouit-elle.

Cette proposition de résolution souhaite que la Région bruxelloise s'inspire des principes de Yogyakarta dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales. Ce faisant, elle témoignerait de la volonté politique de faire évoluer les mentalités et d'instaurer une société ouverte à la diversité. "Ce texte s'inscrit pleinement dans le cadre de mon engagement pour les droits humains", rappelle Fatoumata Sidibé.

Par ailleurs, à l'occasion de la *Belgian Pride* 2016, six associations (<u>Genres Pluriels</u>, les trois coupoles associatives lesbiennes, gays, bisexuelles, trans* et intersexuées (LGBTI) du pays, <u>Arc-en-Ciel Wallonie,çavaria</u> et la <u>RainbowHouse Brussels</u>, ainsi qu'<u>Amnesty international</u> et la <u>Ligue des droits de l'homme</u>), rappellent dans un communiqué que les droits des personnes transgenres seront au cœur de la *Belgian Pride* 2016.

La proposition de la députée demande au gouvernement bruxellois :

- de souscrire aux principes de Yogyakarta et d'en appliquer pleinement les dispositions dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales afin de mettre un terme à toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre;
- d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que la Belgique fasse davantage et reconnaisse officiellement et pleinement les principes de Yogyakarta.

La proposition de résolution de la députée s'inscrit également dans le cadre des six associations :

Les personnes transgenres doivent bénéficier d'un droit à l'autodétermination de leur identité personnelle, identité de genre comprise.

- La Région bruxelloise doit se doter d'une politique claire de dépsychiatrisation et de dépathologisation des personnes transgenres.
- Il est nécessaire de garantir la liberté d'accès aux soins librement choisis ainsi que les droits du patient, notamment le libre choix des praticiens.
- Il faut garantir un traitement qui soit également conforme à la convention internationale des droits de l'enfant pour les personnes transgenres mineures.

Enfin, le parlement francophone bruxellois accueillera ce vendredi 13 mai une délégation de la Belgian Pride à 18h. "Il est grand temps que la Région bruxelloise garantissent enfin les droits fondamentaux des personnes transgenres", conclut **Fatoumata Sidibé**.